

## **Compte rendu du Conseil Municipal de CUNLHAT du vendredi 10 juillet 2015**

Suite convocation du 6 juillet 2015, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie le 10 juillet 2015 à 19 Heures sous la présidence de Monsieur Fargette Frédéric Maire.

Présents : M. FARGETTE Frédéric, Maire, Mme FACY Chantal, M. CHASSOT Daniel, Mme FOURNIOUX Danielle, M. DESMARET Jean-Luc, Adjoint, M. HERRY Jean-Michel, M. TOURNEBIZE David, M. BERNARD Jean, M. LIENNART Didier.

M. FOLLANFANT Bruno arrive à 19H05, Mme MEYGRET NICOLAS Véronique à 19H06, Mme GIOUANOLI Isabelle à 19H08.

Mme PLUMMER Eleanor a donné procuration à Mme FACY Chantal, Mme LISTRAT Rolande à M. FARGETTE Frédéric, Mme ROCHE Angélique à M. TOURNEBIZE David.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Daniel CHASSOT est désigné comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Gérance Bar du Plan d'eau

Le Maire fait un bref historique des problèmes rencontrés et des procédures de justice engagées à l'encontre du gérant actuel la Sarl Zambala Nyama .

Le dernier jugement, délibéré du 2 juillet 2015, permet de procéder à l'expulsion mais le Code du travail précise que le nouveau gérant devra réembaucher le personnel de la Sarl Zambala Nyama affecté au bar, c'est à dire trois personnes.

Une demande des contrats de travail en cours va être faite par l'avocat de la Commune à la Sarl Zambala pour plus de précisions.

L'huissier devait procéder à l'expulsion le 9 juillet 2015, compte-tenu de ces éléments nouveaux l'expulsion a été reportée pour l'instant.

Le Maire propose au Conseil Municipal deux possibilités :

- 1- le Conseil Municipal décide l'expulsion immédiate, le bar du plan d'eau est fermé, la Commune étudie la situation juridique et on organise la reprise de la gérance.
- 2- le Conseil Municipal décide de se donner un peu de temps pour la réflexion juridique, l'expulsion interviendra dans un second temps et on organise la reprise de la gérance.

Le Maire fait procéder au vote pour ces deux propositions :

M. LIENNART précise qu'il ne participe pas au vote.

Première proposition : 2 voix

Deuxième proposition : 12 voix

La deuxième proposition est adoptée à la majorité

Trois réponses pour la gérance du bar avaient été retenues par la commission.  
Les postulants ont été informés des difficultés rencontrées par la Commune pour procéder à l'expulsion.

La commission d'élus chargée de recruter un nouveau gérant pour le bar du plan d'eau s'est à nouveau réunie.

La commission a retenu pour une gérance du bar restaurant du plan d'eau d'une durée de six mois Mme SAVOYE Marie-Jeanne et M. JAFFEUX Denis.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider ou non le choix de la commission.

Vote contre : 2

Abstention : 1

Vote pour : 12

Le choix de la commission est validé à la majorité.

Les personnes choisies seront informées des nouvelles difficultés liées à la reprise de la gérance.

Afin de se faire aider par un spécialiste en droit du travail pour étudier les risques et les solutions envisageables, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter un cabinet de juristes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20H15.